



CENTRE DE  
FORMATION  
CHATEAUFARINE

# CERTIFICAT de SPÉCIALISATION ARBORISTE GRIMPEUR

Arrêté du 23 juin 2025 (Parution au JO 21 octobre 2025)

## QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Arboriste
- ◆ Arboriste grimpeur / grimpeuse
- ◆ Élagueur / Élagueuse
- ◆ Élagueur / Élagueuse espaces vertes
- ◆ Élagueur-grimpeur / Élagueuse-grimpeuse
- ◆ Grimpeur-élagueur / Grimpeuse-élagueuse



FICHE RNCP 41391

NIVEAU 4

Délivré par le Ministère de  
l'Agriculture et de la  
Souveraineté Alimentaire



## PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Candidats de 18 à 29 ans révolus*, ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Candidats majeurs engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

- ◆ Être titulaire d'un bac professionnel « Aménagements Paysagers » ou « Forêt », d'un brevet professionnel « Aménagements Paysagers » ou « Responsable de chantiers de bûcheronnage » ou d'un BTSA « Aménagements Paysagers ».

Ou

- ◆ Être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent et en rapport avec les diplômes de l'arrêté.

Ou

- ◆ Justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport direct avec le contenu et le niveau des diplômes de l'arrêté.

*Dérogations possibles dans certains cas spécifiques (nous consulter)*

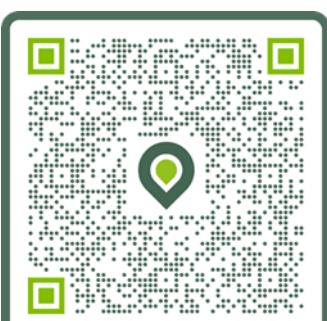
INSCRIPTION & ADMISSION :  
SUR DOSSIER ET  
ENTRETIEN INDIVIDUEL  
PERMETTANT D'ÉVALUER  
LES CAPACITÉS,  
LA MOTIVATION ET LE  
PROJET PROFESSIONNEL



## ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à juin, avec des alternances par périodes de 4 à 5 semaines entre centre de formation et entreprise.	
<b>Durée :</b> 1 an en présentiel 17 semaines (580 heures) au centre, 35 semaines en entreprise, dont 5 semaines de congés payés.	<b>Durée :</b> 9 mois en présentiel 17 semaines (580 heures) au centre, 20 semaines (700 heures) en entreprise
<b>Rémunération</b> assurée par l'employeur comprise entre 27 et 100% du SMIC selon l'âge et le niveau de formation de l'apprenti.	Selon la situation du stagiaire le coût de formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par les organismes concernés (CPF, France Travail, Transition Pro...) selon la réglementation en vigueur.

## RÉSULTATS



Flashez moi



## OBJECTIFS

Maîtriser :

- ♦ Les connaissances scientifiques liées aux arbres pour réaliser une intervention raisonnée.
- ♦ Les connaissances pratiques afin de réaliser, organiser et gérer une intervention de taille, de démontage en tenant compte des contraintes du chantier.
- ♦ Les connaissances pour entretenir le matériel et les EPI.
- ♦ Les connaissances pratiques pour assurer les soins aux arbres.

## CONTENU DE FORMATION

60% Travaux Pratiques

Chantiers encadrés par des professionnels

Intervention de nombreux professionnels de l'arboriculture ornementale.

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces arborés urbains et ornementaux.



### UC 1. Établir un diagnostic sur un arbre d'ornement\* lors de la visite initiale du chantier et de l'opérationnalisation de la commande

- ♦ Concevoir une intervention sur un arbre d'ornement\*
- ♦ Opérationnaliser une commande sur un chantier

Attestation valant CACES

### UC 2. Réaliser des travaux d'entretiens en hauteur d'arbres d'ornement\*

- ♦ Tailler un arbre d'ornement\*
- ♦ Installer un système d'haubanage dans un arbre d'ornement\*

### UC 3. Réaliser des travaux de suppression d'arbres d'ornement\*

- ♦ Réaliser le démontage d'un arbre d'ornement\*
- ♦ Réaliser l'abattage manuel directionnel d'un arbre d'ornement\*

+

GSA

+

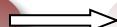
SST

\*arbre d'ornement (hors activités de sylviculture)

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

## ÉVALUATION - VALIDATION

VALIDATION DE 3 UNITÉS CAPITALISABLES



OBTENTION DU DIPLÔME

Diplôme attribué aux candidats ayant obtenu les 3 UC et satisfait aux évaluations certificatives organisées au centre en cours de formation et validées par un jury régional.

CFAA du Doubs  
CFPPA de Chateaufarine  
10 rue François Villon  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 41 96 40  
cfa.doubs@educagri.fr  
cfppa.chateaufarine@educagri.fr  
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Responsable de formation :  
Tristan Kraft  
tristan.kraft@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :  
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
**L'AVENTURE DU VIVANT**  
RÉVÈLE TON TALENT



COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

LES CAMPUS DU VIVANT  
Bourgogne Franche-Comté

**Q**  
QualiFormAgri